Site internet : http://www.anmam.fr/

# Assemblée générale de l'ANMAM Samedi 13 Janvier 2024 à l'ENMDAD de Villeurbanne

# Personnes présentes :

**Dominique Alibert**: membre actif *CRR St Etienne. Accompagnatrice Danse, professeure accompagnement danse et FM danseurs.* 

**Danièle Clémot** : membre du collège (coordination générale, secrétariat, site internet). ENMDAD Villeurbanne. Accompagnatrice et professeure d'accompagnement, coordinatrice du département accompagnement.

**Chloé Elasmar** : membre du collège. *Accompagnatrice freelance*.

**Aymeric Lefevre**: étudiant

Isabelle Mambour: membre du collège freelance, ancienne Accompagnatrice CRR 93

**Catherine Marruedo – Vernay** : membre du collège (trésorerie, aide au secrétariat) *CRR Lyon. Accompagnatrice*.

**Bastienne Peyrot** : membre du collège *CRC Saint Priest. Accompagnatrice,* **Christophe Petit** : membre actif *CRI Pays Roussillonais Accompagnateur danse* 

**Laure Zehmann** – **Lavignolle** : membre du collège *CRR Lyon, CNSMDL. Accompagnatrice, professeure lecture à vue.* 

Présente une partie de la réunion par téléphone

Anne le Bozec : professeure d'accompagnement vocal au CNSMDP

16 pouvoirs ont été envoyés. Le quorum est atteint.

Secrétaires de séance : Chloé Elasmar, Isabelle Mambour, Catherine Marruedo-Vernay

## I - Rapport moral par Danièle Clémot

L'association a fêté l'année dernière ses 23 ans d'existence. Cela a été l'occasion de revenir sur l'ensemble des actions de l'association depuis sa création, et des différentes avancées (L'historique complet est consultable sur le site de l'Anmam)

Le nombre des adhérents est stable depuis plusieurs années avec un certain nombre de fidèles qui soutiennent l'association depuis ses débuts. Parmi les adhérents récents, on peut saluer la présence de jeunes étudiants ce que l'on voyait assez peu jusqu'à présent. Il est important pour l'association, de pouvoir compter sur un éventail d'âge le plus large possible et de pouvoir aussi attirer des plus jeunes qui représentent l'avenir de la profession.

On note également de nombreuses visites sur le site qui témoignent de son intérêt mais qui ne conduisent pas souvent à adhérer. Une réflexion est engagée sur l'accessibilité au site

## Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

# II- Rapport d'activités

# - Site internet :

Le site a été entièrement remis à jour et restructuré entre janvier et février 2023.

Le site est beaucoup visité (environ 1800 visites en janvier 2024) mais cela n'est pas représentatif du nombre d'adhérents

Il avait été décidé, afin d'inciter les visiteurs à adhérer à l'association, de réserver aux adhérents connectés l'accès à certaines pages du site. Depuis la restructuration du site quelques dysfonctionnements ont eu lieu concernant la connexion au site.

Ce problème est en cours de résolution. Ne pas hésiter à contacter l'Anmam via son adresse mail <u>anmam@free.fr</u> en cas de difficultés.

# Journée Anniversaire de l'ANMAM : Le CR complet de cette journée est consultable sur notre site

Le 4 Mars 2023, l'Anmam a organisé un évènement anniversaire pour fêter les plus de vingt ans d'existence de l'association. Cet évènement a eu lieu à l'ENMDAD de Villeurbanne pour partager un moment d'échange convivial. Un repas suivi d'un concert ont été offerts aux participants.

A cette occasion, David Selig et Florian Caroubi, nous ont fait le plaisir de jouer ensemble à quatre mains devant un public conquis. Charles Bouisset, pour marquer son départ du CNSMDL, et de nombreux étudiants de la classe d'accompagnement de Danièle Clémot, ont également participé à ces réjouissances musicales.

Cela a été un moment émouvant de passage de relais entre David Selig, dont c'était la dernière année au CNSMDL, et Florian Caroubi qui prend sa suite.

Cette journée a été un succès et a accueilli à cette occasion, des anciens membres mais également un certain nombre de jeunes étudiants pianistes mais aussi instrumentistes et chanteurs.

Nous sommes revenus au cours de cette journée sur l'ensemble des actions de l'Anmam depuis sa création et avons présenté les avancées qui ont été faites mais également celles qui restent à faire.

Car une question cruciale demeure : "À quoi sert une association et à quoi sert l'Anmam »?

Le fait d'être regroupés en association reconnue au niveau national, donne une visibilité qui n'existerait pas autrement.

Au cours des vingt dernières années, nous avons été invités lors de consultations ministérielles autour de différents textes cadres (Snop, CA, DE, arrêtés de classements, diplôme national ...). Cela a permis des avancées significatives (Création du statut de cadre A pour les accompagnateurs musique et danse, du CA d'accompagnateur, du DE accompagnement danse ouvert à tous les instrumentistes, de la fusion du DE accompagnement chant et accompagnement instrument en DE musique, prise en compte d'un temps de travail spécifique avec l'enseignant-te accompagnateur-trice dans les formations des intruments monodiques et des chanteurs ....). Voir liste complète sur le site de l'Anmam dans la rubrique historique

- <u>Participation aux consultations sur l'élaboration du nouveau SNOP</u> entre mars 2022 et Juin 2023. Suite à une invitation de la DGCA, l'Anmam a participé à des échanges autour du nouveau SNOP et du diplôme national. L'arrêté a été publié en décembre 2023. L'accompagnement y tient une place importante.

# - Article de La Lettre du musicien concernant le statut de PTEA pour les accompagnateurs danse suite à la parution du dernier SNOP

L'Anmam a réagi vivement à un article de la Lettre du musicien d'octobre 2023 remettant en cause le statut de PTEA pour les accompagnateurs danse. « Le SNOP point par point » <a href="https://lalettredumusicien.fr/article/le-nouveau-snoppoint-par-point-8060">https://lalettredumusicien.fr/article/le-nouveau-snoppoint-par-point-8060</a> Suite à notre courrier envoyé à la rédaction, l'article a été modifié et il nous a été proposé une interview de l'Anmam qui a été publiée dans le numéro de Janvier 2024.

https://lalettredumusicien.fr/article/il-faut-reconnaitre-aux-musiciens-accompagnateurs-descompetences-complementaires-et-indispensables-8224

## Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

# III- Rapport financier par Catherine Marruedo – Vernay

Les cotisations sont le socle de notre budget et marquent l'adhésion des membres de l'ANMAM aux projets collectifs qu'elle défend. Elles permettent de couvrir les charges variées de l'association et de la faire vivre. Ces dépenses sont diverses : frais d'assurances, abonnement du site internet, fournitures, déplacements liés à l'organisation des assemblées générales, des événements ponctuels, des réunions, etc...

Cette année, lors de la journée anniversaire du Samedi 4 Mars 2023, l'Anmam a organisé un repas qui a été intégralement offert aux participants.

Au 31/12/2023, le compte courant présentait un solde positif de 5528.95 Euros.

Le Livret Bleu Associatif présentait un solde positif de 1231.14 Euros (dont 34.84 Euros d'interêts).

Il est rappelé que ces cotisations sont perçues, de préférence, au début de l'année civile et permettent ainsi de participer valablement ou de se faire représenter à l'assemblée générale.

Elles permettent également d'avoir un accès privilégié à certaines informations du site.

L'ANMAM vient d'adhérer à la plateforme HelloAsso: le paiement des cotisations sera, nous l'espérons, simplifié.

#### Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

# **IV- Elections**

Se présentent pour composer le collège 2024 :

Danièle Clémot (coordination générale, secrétariat, site internet), Chloé Elasmar (facebook) Isabelle Mambour (facebook) Catherine Marruedo-Vernay (trésorerie, aide au secrétariat) Bastienne Peyrot (site internet) Laure Zehmann – Lavignolle

Elles sont élues pour l'exercice 2023/2024 à l'unanimité par l'assemblée présente et représentée.

Membres actifs:

Dominique Alibert (offres d'emploi, accompagnement danse), Florian Caroubi, Melissa Dessaigne, Catherine Goubin (accompagnement danse), Christophe Petit, Lauriane Righi, Claire Simonet

## Membre d'honneur :

Michel Tranchant

Rappel: toute démission d'un membre du collège doit être annoncée au plus tard un mois avant la date de la prochaine AG afin de pouvoir faire, le cas échéant, une demande aux membres actifs qui souhaiteraient se présenter pour rejoindre le collège.

# V-Objectifs

# - Intervention d'Anne le Bozec : par téléphone

Présentation de journées autour de l'accompagnement au CNSMDP à l'automne 2024.

L'idée est de mettre en avant les différents paysages de l'accompagnement dans sa pratique. Organisation d'un congrès de 3 jours avec des reportages, des conférences sur l'histoire de l'accompagnement en France. Il y aura aussi des zones de visionnage d'interview effectués auprès de personnes référentes sur l'accompagnement en France. Également, moments musicaux (par les classes de Master du CNSMDP)

Anne le Bozec sollicite l'Anman pour être présente lors de ces journées et participer aux débats. Echanges autour de la place que pourrait prendre l'Anmam au cours de ces journées.

#### Divers:

- Inviter d'autres corps de métier à nos moments de réunion.
- Prévoir une réunion en visio en septembre pour réunir plus d'adhérents.
- Prévoir une journée de travail du collège en juin ou juillet 2024 pour organiser notre participation aux journées fin novembre au CNSMD de Paris.
- Création d'une newletter (Chloé s'en charge)
- Création d'un flyer à distribuer dans les différents établissements d'enseignements et à envoyer par mail

#### La séance est levée à 17H